

Paris, le 14 juillet 2013.

Objet: Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que [nom de l'entreprise] soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,


SEKKEI - SARL
18 rue Raymond ARON
75013 Paris FRANCE
Tel : +33 (0)9 51 00 08 36
Fax : +33 (0)9 56 00 08 36
www.sekkei.fr - contact@sekkei.fr
SIRET 490 967 577 00027

Vincent GODART
Gérant
06 23 38 01 73


Arnaud LAVAL
Gérant
06 17 55 16 19
SEKKEI SARL
18 rue Raymond ARON
75013 Paris - FRANCE
Tel : +33 (0)9 51 00 08 36
www.sekkei.fr - contact@sekkei.fr
SIRET 490 967 577 00027

Arnaud LAVAL
Gérant
06 17 55 16 19

* Cette lettre doit être signée par le CEO ou équivalent de l'entreprise et envoyée en utilisant le formulaire en ligne.